



## PROCES VERBAL

### SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 21 MAI 2024 A 20H00 EN MAIRIE

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis en mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire le 15 mai 2024, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : COUDERC Eric, Maire, GIRARDEAU Nadia, BREBION Benoit, HERSANT Marie-Noëlle, PICHON Daniel, CADORET Nadia, FELDFEBEL Dominique, JADEAU Valérie, Adjoint, BERTRAND Endy, BOISSINOT Jérôme, BOUSSEAU Vincent, CHALMEL Florence, CREPIN Cédric, FERCHAUD Marie-Paule, FORGET-GAGEOT Florence, GABARD Bruno, GILBERT Philippe, GUIMBRETIERE Sylvain, PAPIN Alexandra, PERRAULT Christophe, REMIGEREAU Elodie, ROUX Jean-François, VALTAT Karine, Conseillers Municipaux

Absent représenté : RENOUE Sarah, Conseiller Municipal ayant donné procuration à FELDFEBEL Dominique Adjoint  
Absents : DROUET Céline, MORISSET Marie-Paule

Nbre de conseillers en exercice : 26

Présents : 23    Procurations : 1    Excusés : 0    Absents : 2    Votants : 24

La majorité des membres du Conseil Municipal en exercice étant présente, le quorum est atteint, le Conseil Municipal peut délibérer

Secrétaire de séance : CADORET Nadia

- 
- Le Procès-Verbal du Conseil Municipal de la séance du 26 mars 2024 est approuvé à l'unanimité sans observation.
- 

#### TIRAGE AU SORT JURY D'ASSISES 2025

Chaque année un tirage au sort est réalisé à l'aide de la liste électorale de la commune afin de dresser la liste préparatoire de la liste annuelle des jurés. Cette liste est ensuite transmise au Tribunal de Grande Instance de La Roche sur Yon. Elle comprend un nombre de noms triple de celui des jurés qui seront appelés à siéger. 9 personnes ont donc été tirées au sort publiquement en début de séance. Il s'agit de :

-BARON Patrick  
-MOREAU Nadège  
-CESBRON Christian  
-GILBERT Michel  
-ESNARD Tony  
-DROUET Guillaume  
-MICHENAUD Sylvie  
-MORISSON Frédéric  
-LEFEUVRE Pauline

#### ORDRE DU JOUR

##### Modification de l'ordre du jour :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le retrait de la question suivante :  
Point II – FINANCES – 6. Tarifs abonnement culturel – Balade culturelle saison 2024/2025

I DECISIONS DU MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS ACCORDEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

1. Déclarations d'Intention d'aliéner
2. Autres décisions du Maire entrant dans les délégations

II FINANCES

1. Subvention au bénéfice du budget du CCAS
2. Restauration du tableau « Assomption de la Vierge Marie » - Subventions CD85 et DRAC
3. Tarifs salles communales 2025
4. Fonds Solidarité Logement 2024
5. Achat d'un canapé et d'une lithographie à des particuliers

III AFFAIRES FONCIERES

1. Rétrocession par le SDIS à la commune de l'ancien centre d'incendie et de secours de Saint Laurent sur Sèvre

IV LOTISSEMENTS

1. Lotissement Saint Anne – Intégration des réseaux au budget principal suite clôture du budget

V QUESTIONS DIVERSES

-----

I DECISIONS DU MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS ACCORDEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

1. Déclarations d'Intention d'aliéner

Non exercice du droit de préemption urbain pour les dossiers ci-dessous :

POUR INFORMATION – DROIT DE PREEMPTION COMMUNAUTE DE COMMUNES – ZONE UE

- Bâti sur terrain AC 208, AC 261, AC 59, AC 214 et AC 224, superficie totale de 16 104 m<sup>2</sup> appartenant à SARL FINANCIERE GERARD ALBERT 26 route de Poitiers
- Non bâti AC 242 et AC 246, superficie totale de 15 706 m<sup>2</sup> appartenant à SCI le Vieux Sauvair 2 route de Poitiers

COMMUNE

- Bâti sur terrains AD 438 et AD 487, superficie totale 1 558 m<sup>2</sup> appartenant à M. et Mme GUESDON et DIDIER 11 rue du Général Lescuré
- Bâti sur terrain – AB 258 – superficie totale 600 m<sup>2</sup> - appartenant à Madame NOUCHET – 30 rue de la Touche
- Bâti sur terrain – C 573 – superficie totale 838 m<sup>2</sup> - appartenant à Monsieur et Madame MICHENEAU Alexis – 1 rue du Pinson
- Bâti sur terrain – AH 584 – AH 586 – AH 628 – superficie totale 73 m<sup>2</sup> - appartenant à Monsieur et Madame GABORIEAU Jérôme – 11 rue de la Grenouille
- Bâti sur terrain – AD 355 – superficie totale 557 m<sup>2</sup> - appartenant à Monsieur et Madame MANCEAU Loïc – 11 rue du Général d'Elbée
- Bâti sur terrain – AL 8 – superficie totale 334 m<sup>2</sup> - appartenant à Madame CHARBONNEAU Claudie – 20 rue du Guichet
- Bâti sur terrain – AL 77 – superficie totale 50 m<sup>2</sup> - appartenant à Madame COUTAND Anita – Bodet
- Non bâti – AL 112 – superficie totale 50 m<sup>2</sup> - appartenant à Madame COUTAND Anita – Bodet
- Bâti sur terrain – C 825, C 828, C 992, C 994 et C 1017 – superficie 13 771 m<sup>2</sup> - appartenant à AVENIR SAINT GAB – 3 rue Haute Grange

## 2. Autres décisions du Maire entrant dans les délégations

## Commune

| DATES SIGNATURE | LIEUX                                  | OBJETS/TRAVAUX   | ENTREPRISES  | MONTANTS TTC |
|-----------------|--|--|--|--------------|
| 02/04/2024      | Terrain foot                           | Travaux régénération - Entretien gazon   | EFFIVERT SPORT                                     | 3 024,00 €   |
| 02/04/2024      | Espace Jouvence                        | Délimitation du terrain et servitudes du mur   | AIR GEO  | 1 464,00 €   |
| 04/04/2024      | La Barotière                           | Clôture éco-pâturage   | ATELIER DU BOCAGE                                  | 3 532,20 €   |
| 05/04/2024      | Salle omnisport                        | Remplacement radiants  | CGV CIEL   | 7 444,20 €   |
| 08/04/2024      | Services Techniques                    | Achat débroussailleuse à dos   | YANNICK MOTOCULTURE                                | 1 253,05 €   |
| 15/04/2024      | Espaces Verts                          | Entretien talus CEG - Complexe sportif - Chiron - Chaumerit - Etang des Karuns - Rte de Roger - Mare aux canards | BOCASEVRE  | 4 226,40 €   |
| 16/04/2024      | Restaurant scolaire                    | Achat matériel et vaisselle  | PROCOTEL   | 1 782,77 €   |
| 29/04/2024      | Pôle Enfance Jeunesse                  | Achat claustras  | BUROMAT  | 1 368,97 €   |
| 29/04/2024      | Commerçants                            | Achat de Totes Bags  | LA CHOUETTE  | 2 070,00 €   |
| 30/04/2024      | Divers                                 | Illuminations de Noël  | BLACHERIE ILLUMINATION                             | 3 358,70 €   |
| 03/05/2024      | La Grange                              | Relamping stand de tir   | YESS ELECTRIQUE                                    | 1 990,51 €   |
| 03/05/2024      | La Clef des Champs                     | Relamping et éclairage bloc de secours   | YESS ELECTRIQUE                                    | 1 745,48 €   |
| 03/05/2024      | AMDR                                   | Eclairage Led  | YESS ELECTRIQUE                                    | 1 888,79 €   |
| 03/05/2024      | Médiathèque                            | Branchement eaux pluviales   | Communauté de Communes (compétence assainissement) | 1 920,00 €   |
| 13/05/2024      | Coulée verte et parcelles éco-quartier | Eco pâturage   | NATURE ECOPATURAGE                                 | 2 380,80 €   |
| 13/05/2024      | Ateliers municipaux                    | Eclairage Led  | YESS ELECTRIQUE                                    | 2 546,16 €   |
| 16/05/2024      | Médiathèque                            | Assurance Dommages Ouvrage   | SMABTP   | 10 559,66 €  |
| 16/05/2024      | Conseil Municipal                      | Transport visite Sénat 16/10/2024  | AUGEREAU AUTOCARS                                  | 2 437,00 €   |

## II FINANCES

## 1. Subvention au bénéfice du budget du CCAS

## 23-2024 SUBVENTION AU BENEFICE DU BUDGET DU CCAS

Afin d'équilibrer le budget 2024 du CCAS il a été inscrit une subvention provisoire de 28 000€ au budget primitif principal 2024.

Il est proposé un premier versement de 15 000 € au bénéfice du budget du CCAS. Un second versement aura lieu en fin d'année pour compléter.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu la délibération n° 16-2024 du 26 mars 2024 approuvant le budget primitif 2024 ;  
Le Conseil Municipal ;  
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants ;

- ➔ **ACCEPTE** de procéder à un premier versement de 15 000 € au bénéfice du budget du CCAS.
- ➔ **PRECISE** qu'un second versement aura lieu en fin d'année pour compléter.
- ➔ **PRECISE** également que les crédits sont inscrits au budget primitif en dépenses à l'article 657363 du Budget Communal Principal et en recettes à l'article 74741 du Budget du C.C.A.S.

## 2. Restauration du tableau « Assomption de la Vierge Marie » - Subventions CD85 et DRAC

## 24-2024 RESTAURATION TABLEAU « ASSOMPTION DE LA VIERGE MARIE » - SUBVENTION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA VENDEE ET DE L'ETAT (DRAC)

Un récolement des objets religieux MH (Monuments Historiques) conservés dans la Basilique a été établi le 31 janvier 2024 par le Conservateur des Antiquités et Objets d'Art de la Vendée. Le tableau « Assomption de la Vierge » conservé dans les locaux de la sacristie est en très mauvais état (encrassé, vernis oxydé, toile déchirée). La restauration des objets MH peut prétendre à des subventions de l'Etat (DRAC) de 40 % et du département de 35 %.

Un devis de restauration du tableau a été demandé à deux restaurateurs. Il s'agit de travaux importants étant donné son état de conservation et son ancienne restauration très dégradée. La proposition de M. BUTI d'un montant de 13 572 € TTC paraît la plus intéressante.

Le plan de financement prévisionnel ci-dessous est présenté en séance :

|  | DEPENSES HT        | RECETTES           |
|--|--------------------|--------------------|
| Devis de restauration                    | 11 310,00 €        |                    |
| Subvention Etat - DRAC (40 %)            |                    | 4 524,00 €         |
| Conseil Départemental de la Vendée (35%) |                    | 3 958,50 €         |
| Autofinancement (25%)                    |                    | 2 827,50 €         |
| <b>TOTAL</b>                             | <b>11 310,00 €</b> | <b>11 310,00 €</b> |

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Le Conseil Municipal ;  
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants ;

- ➔ **VALIDE** le principe de restauration du tableau « Assomption de la Vierge Marie » et le plan de financement pour cette opération comme indiqué ci-dessus.
- ➔ **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès de l'Etat (DRAC) et du Département de la Vendée pour un montant aussi élevé que possible et à signer tout document relatif à ce dossier.

\*\*\*\*\*

## 3. Tarifs salles communales 2025

## 25-2024 TARIFS DES SALLES COMMUNALES 2025

En réunion du 15 mai 2024 la commission Bâtiments a finalisé les grilles tarifaires des salles communales pour l'année 2025.

Les grilles ont été simplifiées et uniformisées pour les salles Clemenceau, foyer des sports et le foyer des aînés. Il est également proposé désormais à la location le pavillon central du Foyer Soleil.

Les différents tarifs travaillés en commission sont présentés en séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu l'avis de la commission Bâtiments du 15 mai 2024 ;  
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants ;  
Le conseil municipal,

- ➔ **APPROUVE** les nouvelles grilles et tarifs 2025 tels qu'annexés à la présente délibération et les conventions d'utilisation pour chacune des salles.
- ➔ **CHARGE** Monsieur le Maire de l'application de la présente décision et l'**AUTORISE** à signer tout document s'y rapportant.

\*\*\*\*\*

## 4. Fonds Solidarité Logement 2024

**26-2024 FONDS SOLIDARITE LOGEMENT 2024**

Le Fonds de Solidarité Logement (FSL) permet d'aider et d'accompagner les familles et personnes rencontrant des difficultés d'accès et de maintien dans un logement et de garantir des droits aux personnes les plus démunies.

Par courrier du 18 janvier 2024, le Conseil Départemental qui assure la gestion directe de ce fonds sollicite les communes pour connaître leur intention au niveau de leur contribution éventuelle annuelle et en l'occurrence pour celle de l'année 2024.

Pour mémoire, la somme de 600 € a été versée en 2023 qui correspond à des aides pour 6 personnes en 2022. En 2023 4 ménages de la commune ont bénéficié de l'aide pour un montant total de 1 340 €.

En réunion du 18 mars 2024, le CCAS a proposé d'octroyer un montant de 340 € pour 2024. Il est donc proposé au conseil municipal de valider ou non ce montant.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu l'avis du CCAS en réunion du 18 mars 2024 ;  
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants ;  
Le conseil municipal,

- ➔ **DECIDE** de verser une subvention de 340 € à destination du Conseil Départemental au titre du Fonds de Solidarité au Logement pour l'année 2024.
- ➔ **CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant de suivre ce dossier et de mandater la dépense correspondante qui sera prélevée à l'article 6281 du budget communal de l'exercice en cours.

\*\*\*\*\*

## 5. Achat d'un canapé et d'une lithographie à des particuliers

**27-2024 ACHAT D'UN CANAPE ET DEUX FAUTEUILS ET D'UNE LITHOGRAPHIE A DES PARTICULIERS**

Mme GIRARDEAU Monique propose de céder à la commune un canapé et deux fauteuils qui seraient installés à la salle La Clef des Champs pour compléter le mobilier des loges des artistes.  
Prix de vente : 300 € TTC

M. RAYMOND Bernard souhaite également vendre à la commune une lithographie de St Laurent sur Sèvre de 1870-1871 acheté à un antiquaire parisien.

Cette aquarelle représente Saint Laurent sur Sèvre vu à vol d'oiseau. Il désire que ce tableau (unique exemplaire connu en couleur) soit considéré comme un bien précieux et qu'il faudra en assurer la conservation dans des conditions optimales.

Cette lithographie pourrait être exposée dans la mairie ou dans un bâtiment dans les meilleures conditions de conservation (à l'abri de la lumière).

Prix de vente : 300 € TTC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants ;  
Le conseil municipal,

- ➔ **ACCEPTE** l'achat d'un canapé et deux fauteuils à Mme GIRARDEAU Monique au prix de 300 € TTC ainsi que l'achat d'une lithographie à M. RAYMOND Bernard au prix de 300 € TTC également.
- ➔ **CHARGE** Monsieur le Maire de l'application de la présente décision et **L'AUTORISE** à signer tout document nécessaire à ces deux transactions.

\*\*\*\*\*

**III AFFAIRES FONCIERES****1. Rétrocession de l'ancien centre d'incendie et de secours de Saint Laurent sur Sèvre à la commune**

|         |   |
|---------|---|
| 28-2024 | RETROCESSION PAR LE SDIS A LA COMMUNE DE L'ANCIEN CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE ST LAURENT SUR SEVRE |
|---------|---|

Depuis novembre 2023 le centre d'incendie et de secours est installé dans la nouvelle caserne sur le site de Haute Grange.

Les locaux de l'ancien centre situés rue du Sacré Cœur avaient été transférés au SDIS par convention de transfert en plein propriété entre la commune et le SDIS en 2001.

En application d'une délibération du SDIS du 4 février 2003, il avait été convenu que dans le cadre du projet de construction d'un nouveau centre par le SDIS, la commune céderait un terrain viabilisé et assurerait l'entretien des espaces verts après la construction du nouveau casernement. En échange, le SDIS devait libérer l'ancien bâtiment et laisser le bien désaffecté à la collectivité locale, sans contrepartie financière.

Les locaux de l'ancien centre situés rue du Sacré Cœur étant désormais libérés il convient d'approuver les conditions de rétrocession de ces bâtiments à la commune. Un état des lieux entre la commune et le SDIS a été établi le 1<sup>er</sup> février 2024.

Les bâtiments concernés sont cadastrés section AE n° 255 et n° 254 pour partie.

Par délibération en date du 12 mars 2024, le Conseil d'Administration du SDIS a approuvé les conditions de rétrocession à savoir la cession du bien à la commune sans contrepartie financière, à la date du 1<sup>er</sup> février 2024,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du SDIS n° CA24Bg du 12 mars 2024 approuvant les conditions de rétrocession de l'ancien centre d'incendie et de secours de Saint Laurent sur Sèvre ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants ;

Le conseil municipal,

➔ **ACCEPTÉ** la rétrocession par le SDIS de l'ancien centre d'incendie et de secours de St Laurent sur Sèvre à la commune selon les conditions énoncées ci-dessus.

➔ **CHARGE** Monsieur le Maire de l'application de la présente décision et **AUTORISE** à signer tout document nécessaire à cette transaction.

\*\*\*\*\*

**IV LOTISSEMENTS****1. Lotissement Saint Anne – Intégration des réseaux au budget principal suite clôture du budget**

|         |   |
|---------|---|
| 29-2024 | LOTISSEMENT SAINTE ANNE – INTEGRATION DES RESEAUX AU BUDGET PRINCIPAL SUITE CLOTURE DU BUDGET |
|---------|---|

Dans le cadre de la clôture du budget annexe lotissement Saint Anne au 31 décembre 2023 et suite aux travaux intervenus dans ce lotissement, il convient de réintégrer les travaux de VRD et plantations dans le budget principal à hauteur des dépenses suivantes à savoir :

| ARTICLES/CHAPITRES                              | DEPENSES            | RECETTES            |
|---|---------------------|---------------------|
| 2121/041 - Intégration des espaces verts        | 13 739,70 €         |                     |
| 2151/041 - Intégration de la voirie             | 642 927,10 €        |                     |
| 21538/041 - Intégration des réseaux électriques | 113 369,60 €        |                     |
| 13248/041 - Intégration réseaux Lotiss. St Anne |                     | 770 036,40 €        |
| <b>TOTAL</b>                                    | <b>770 036,40 €</b> | <b>770 036,40 €</b> |

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 51-2023 du 7 novembre 2023 acceptant la clôture du budget annexe lotissement Sainte Anne ;

Le Conseil Municipal ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants ;

→ **APPROUVE** les opérations d'ordre pour les intégrations ci-dessous :

- des espaces verts pour un montant de 13 739.70€ article 2121 - chap 041 ;

- de la voirie pour un montant de 642 927.10€ article 2151 - chap 041 ;

- des réseaux électriques pour un montant de 113 369.60€ à imputer à l'article 21538 - chap 041

- avec une contrepartie à l'article de recettes 13 248 - chap 041.

→ **CHARGE** Monsieur le Maire de l'application de la présente décision et **AUTORISE** à signer tout document s'y rapportant

.....

V QUESTIONS DIVERSES

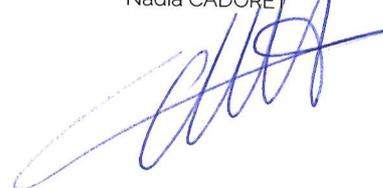
1. Projet de piste cyclable St Laurent/Mortagne  
Avis consultatif

A Saint Laurent sur Sèvre, le 21 mai 2024

Le Maire,  
Eric COUDERC



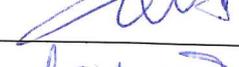
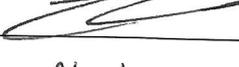
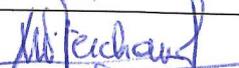
Le Secrétaire de Séance  
Nadia CADORET

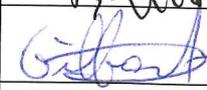
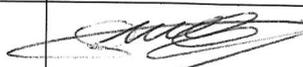
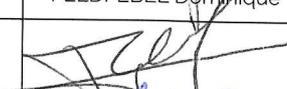


## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 21 MAI 2024 A 20H00

|   | Délibérations  | N°      |
|---|--|---------|
| 1 | Subvention au bénéfice du budget du CCAS   | 23-2024 |
| 2 | Restauration du tableau « Assomption de la Vierge Marie » - Subvention Conseil Départemental 85 et Etat (DRAC) | 24-2024 |
| 3 | Tarifs salles communales 2025  | 25-2024 |
| 4 | Fonds Solidarité Logement 2024   | 26-2024 |
| 5 | Achat d'un canapé et d'une lithographie à des particuliers   | 27-2024 |
| 6 | Rétrocession par le SDIS à la commune de l'ancien centre d'incendie et de secours de Saint Laurent sur Sèvre   | 28-2024 |
| 7 | Lotissement Sainte Anne – Intégration des réseaux au budget principal suite clôture du budget                  | 29-2024 |

Ont signé, les jour, mois et an que dessus

| NOM - PRENOM           | DOMICILE                  | DATE ELECTION | SIGNATURE   |
|------------------------|---------------------------|---------------|---|
| BERTRAND Endy          | 32 rue la Pierre Levée    | 15/03/2020    |  |
| BOISSINOT Jérôme       | 40 rue Monseigneur Cazaux | 15/03/2020    |  |
| BOUSSEAU Vincent       | 1 impasse du Néflier      | 15/03/2020    |  |
| BREBION Benoit         | 1 route de Poitiers       | 15/03/2020    |  |
| CADORET Nadia          | 30 rue de la Caillère     | 15/03/2020    |  |
| CHALMEL Florence       | 10 rue du Sorbier         | 15/03/2020    |  |
| COUDERC Eric           | 7 rue des 4 Vents         | 15/03/2020    |  |
| CRÉPIN Cédric          | 19 rue de la Caillère     | 15/03/2020    |  |
| DROUET Céline          | La Grande Vergnaie        | 15/03/2020    | Absente   |
| FELDFEBEL Dominique    | 7 rue du Général d'Elbée  | 15/03/2020    |  |
| FERCHAUD Marie-Paule   | 4 rue de la Paix          | 15/03/2020    |  |
| FORGET GAGEOT Florence | 2 impasse des Caillers    | 15/03/2020    |  |

|                      |                               |            |  |
|----------------------|-------------------------------|------------|--|
| GABARD Bruno         | Lieudit de La Petite Vergnaie | 15/03/2020 |               |
| GILBERT Philippe     | 38 rue du Calvaire            | 15/03/2020 |               |
| GIRARDEAU Nadia      | 76 rue Monseigneur Cazaux     | 15/03/2020 | Girardeau  |
| GUIMBRETIERE Sylvain | 16 rue du Pinson              | 15/03/2020 |               |
| HERSANT Marie-Noëlle | 17 Bel Air                    | 15/03/2020 |               |
| JADEAU Valérie       | 5 rue de la Sèvre Noire       | 15/03/2020 |               |
| MORISSET Marie-Paule | 56 rue Monseigneur Cazaux     | 15/03/2020 | Absente  |
| PAPIN Alexandra      | Route de Roger                | 15/03/2020 |              |
| PERRAULT Christophe  | 34 rue de la Pierre Levée     | 15/03/2020 | <del></del>  |
| PICHON Daniel        | 24 rue des Genêts             | 15/03/2020 | <del></del> |
| REMIGEREAU Elodie    | 49 rue de la Barotière        | 15/03/2020 |             |
| RENOU Sarah          | 1 allée Camille Claudel       | 15/03/2020 | Procuration à<br>FELDFEBEL Dominique   |
| ROUX Jean-François   | 19 place St Gabriel           | 15/03/2020 | <del></del> |
| VALTAT Karine        | Route de la Verrie            | 15/03/2020 |             |